



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question écrite n° 44333

Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur la situation très préoccupante du fret ferroviaire. En effet, l'État et l'entreprise SNCF ont présenté un plan de relance du fret ferroviaire de près de 1,5 milliard d'euros destiné à reconquérir des parts de marché d'ici à 2006. Or, contre toute attente, certains syndicats de cheminots mécontents multiplient les grèves et les arrêts de travail régionaux dans les gares de triage et les carrefours ferroviaires hypothéquant ainsi les chances de redressement de ce service public. A terme, il est à craindre que la SNCF soit obligée d'abandonner purement et simplement son activité de fret d'ici à sept ans. Aussi il lui demande de bien vouloir lui préciser son analyse de la situation et les mesures qu'il entend prendre pour favoriser un retour à la normale de la Société nationale de fret ferroviaire.

Texte de la réponse

La situation du fret ferroviaire fait aujourd'hui l'objet d'un constat partagé aussi bien par les chargeurs que les élus. Les résultats de cette activité en termes de volume de trafic comme sur le plan financier sont décevants et la qualité des prestations n'est pas conforme aux attentes des clients. De ce fait, la part de marché du fret ferroviaire a diminué de moitié depuis trente ans au profit des modes concurrents. Le décalage s'accroît entre la réalité et les attentes des entreprises, de la population et des pouvoirs publics à l'égard du fret ferroviaire. Le plan mis en place par la SNCF dès la fin 2003 vise, à l'horizon 2006, à reconstruire sur des bases solides les fondements de l'activité du fret ferroviaire de l'entreprise et à la placer dans une position de viabilité économique, condition indispensable au développement du fret ferroviaire souhaité par le Gouvernement. Ce plan prévoit des mesures permettant notamment de réaliser l'adaptation et la modernisation du système de production, ce qui devrait se traduire par une amélioration sensible de la qualité des prestations. Il vise, par ailleurs, à orienter la politique commerciale vers un ajustement des tarifs, mené en concertation avec la clientèle. Le Gouvernement soutient les efforts du redressement engagés par la SNCF. Ce plan constitue l'une des conditions essentielles pour que l'activité fret s'inscrive à nouveau dans une dynamique de croissance. Sous réserve de l'approbation définitive de la Commission européenne, l'État fournira une aide en capital d'un montant de 800 millions d'euros sur les trois années à venir, la SNCF fournissant un effort contributif de 700 millions d'euros, pour l'essentiel, par des cessions d'actifs non stratégiques. Ce plan implique un effort important de la part de l'ensemble de l'entreprise publique en termes notamment de réorganisation de l'appareil de production, conduisant à de nouvelles affectations pour certains des personnels concernés. Pour faire face à l'inquiétude des salariés, un volet social a été discuté avec les organisations syndicales et prévoit des mesures de reclassement accompagnées de formation, et d'indemnités en cas de mutation vers une autre région. La SNCF poursuit le dialogue engagé en interne afin que le plan de redressement de la branche fret se concrétise rapidement et permette à l'entreprise publique de développer un outil de transport pertinent au service du développement durable.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44333

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 20 juillet 2004, page 5445

Réponse publiée le : 31 août 2004, page 6821